



**HAL**  
open science

# Les Durribau : l'essor d'une famille de la Benauges au début du XVII e siècle

Laurent Coste

► **To cite this version:**

Laurent Coste. Les Durribau : l'essor d'une famille de la Benauges au début du XVII e siècle. Benauges. Essai historique, 1999. hal-02501393

**HAL Id: hal-02501393**

**<https://hal.science/hal-02501393>**

Submitted on 6 Mar 2020

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

## Les Durribau : l'essor d'une famille de la Benauges au début du XVII<sup>e</sup> siècle

Si le dynamisme commercial du XVIII<sup>e</sup> siècle contribua à la croissance démographique de Bordeaux<sup>1</sup>, et au renouvellement massif du monde du négoce<sup>2</sup>, la prospérité de la ville attira dès les XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles au moins les élites des provinces environnantes. Bien des familles de marchands étaient d'origine périgourdine, agenaise ou saintongeaise. Ces nouveaux venus qui gardaient des liens avec leur terre natale<sup>3</sup>, lorsqu'ils atteignaient aisance et notoriété pouvaient s'unir par mariage avec les familles déjà établies et ainsi espérer participer au pouvoir grâce aux deux responsabilités attribuées aux bourgeois, la Bourse et la Jurade. Une fois élus juges ou jurats, ils devenaient *cives burdigalenses*, Citoyens de Bordeaux.

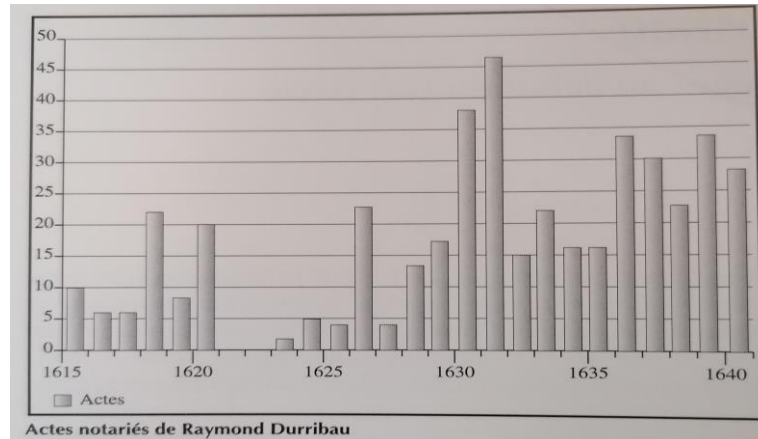
En Entre-deux-Mers, c'est l'archiprêtre de Benauges<sup>4</sup> qui contribua le plus au renouvellement des élites bordelaises et plus particulièrement les paroisses situées en bord de Garonne, compte tenu de l'importance de la voie fluviale à l'époque. Ainsi les Légliès étaient originaires de la juridiction de Saint-Macaire, les Carpentey de celle de Cadillac, et les Durribau de celle de Rions. Ces derniers connurent un essor fulgurant en l'espace de deux générations au cours du XVII<sup>e</sup> siècle.

Raymond Durribau père et fils bâtirent la fortune de leur maison entre 1630 et 1660. Alors qu'au début du règne de Louis XIII, les activités de la famille semblent modestes, il n'en est plus de même au début des années 1640 au moment où le fils va définitivement prendre la direction des affaires familiales. Ceci apparaît clairement dans la région de Rions où l'emprise foncière et les spéculations se multiplient. Grâce à ce renforcement les Durribau peuvent s'associer avec d'autres familles déjà honorablement connues sur la place. Raymond le fils put donc atteindre les marches suprêmes du pouvoir local<sup>5</sup>, tant à la Bourse qu'à la Jurade au début du règne de Louis XIV.

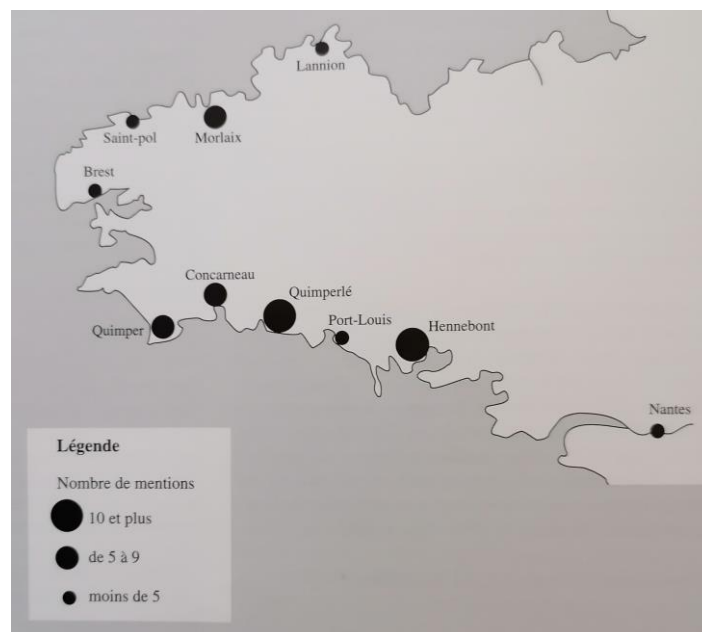
### L'essor de la maison Durribau

Les Durribau sont originaires de Rions mais les conditions de leur installation à Bordeaux restent obscures, compte tenu de l'absence de registres paroissiaux à Rions avant 1650 et de la disparition de la plupart des notaires ayant exercé dans cette petite ville au début du XVII<sup>e</sup> siècle<sup>6</sup>. On trouve la trace d'un bourgeois et marchand de Rions, Jehan du Ribau<sup>7</sup> entre 1584 et 1587, puis dans le premier tiers du XVII<sup>e</sup> siècle de trois marchands, Pierre, Scotie et Fortis Duribault, parfois en relation avec Raymond Durribau, un greffier, François<sup>8</sup>. Le fondateur de la maison, Raymond, sans doute déjà marié et père de famille, était à Bordeaux dès le début du règne de Louis XIII. Il habite au printemps 1613 dans la paroisse Sainte-Eulalie<sup>9</sup> mais parvient à se rapprocher du centre névralgique des affaires. Dès novembre 1614, au moins, il a déménagé à Saint-Michel<sup>10</sup>. Il habite vraisemblablement une maison rue des faures qu'il loue à un avocat bordelais, Mathurin Cabanieux<sup>11</sup> et où il demeure encore au début des années 1640<sup>12</sup>. Il est assez rapidement propriétaire, ce qui lui permet de devenir bourgeois de Bordeaux le 16 mars 1616. Il ne perd pas contact avec le pays de Benauges car, à de nombreuses reprises à partir des années 1630, il est indiqué absent de Bordeaux où il laisse son fils aîné s'occuper de la maison de commerce, préférant habiter la paroisse de Paillet, dans son domaine de Marquet<sup>13</sup>.

Si l'activité du fils, client du grand notaire des affaires Deferrand, est facile à reconstituer sous le règne de Louis XIV, il n'en est pas de même pour le père. En raison de la disparition des notaires de Rions et de Paillet, et du domicile bordelais, c'est chez les notaires de la grande ville qu'il faut recourir et plus particulièrement à trois d'entre eux, Peyron, Courbalenne et Despiet<sup>14</sup>. La courbe des actes passés chez ces trois notaires montre une fluctuation assez nette d'une année sur l'autre, avec un très net accroissement au début et à la fin des années 1630. Il passe 85 actes avant 1620, 105 entre 1621 et 1630 et 264 entre 1631 et 1640 (voir courbe). Raymond le père a commencé son activité en s'associant avec un autre marchand, Bernard Cassadour, pour "*certaines trafycs de négoce*"<sup>15</sup> au moins avant 1615. Cette association eut pour origine ou conséquence un lieu de parenté entre les deux hommes. En effet ils sont cités le 4 septembre 1624 comme cousins au mariage d'un marchand et bourgeois de Rions, Bernard Faurez<sup>16</sup>.



Cette coopération cesse et assez rapidement Raymond travaille en association avec ses deux fils, Jean et Raymond le jeune. Ce sont les fils qui sont envoyés au loin avec les navires, Jean à Saint-Jean-de-Luz, Raymond en Bretagne ou à Bayonne. L'aire d'activité des Durribau, le négoce du vin en priorité, s'étend en effet peu à peu. L'aire d'intervention des procurations le montre car, si à la fin des années 1620 elle reste cantonnée au Bordelais, à la fin des années 1630, elle touche toute la façade atlantique (voir carte n° 1). Les fils ne suffisant plus à assurer l'essor de la maison, il faut des serviteurs, des commis. Durribau père en eut deux. Ce fut d'abord Arnaud Banos qui accompagna souvent les navires en Bretagne avant de s'installer à Port-Louis pour réceptionner les cargaisons et indiquer leur destination finale aux maîtres de navire. Il est qualifié de serviteur jusqu'en 1636 puis prend son indépendance tout en poursuivant ses relations avec les Durribau. Il est remplacé par Odet Montflanquin qui lui aussi accompagne les cargaisons, jusqu'en Irlande en 1636, et qui se fixe à Port-Louis comme son prédécesseur.



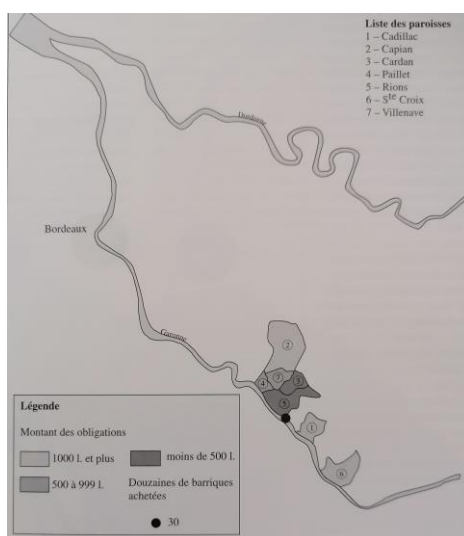
Carte n° 1. Destination du vin de R. Durribau.

C'est en effet la Bretagne qui est la destination privilégiée des vins commercialisés par Durribau<sup>17</sup>. Ce trafic apparaît assez tardivement, la première expédition relevée datant du 2 mars 1629. Or, justement cette orientation vers le cabotage correspond à la hausse de l'activité générale des Durribau. On peut donc supposer qu'après avoir vendu son vin et celui des paysans de Benauges à d'autres marchands bordelais, Durribau s'est lancé lui-même dans cette opération plus lucrative. Par rapport à celui que son fils connut quelques années plus tard, le trafic apparaît toutefois encore modeste : 27 envois seulement chez ces trois notaires entre 1629 et 1640. Quelques constantes demeurent dans ce courant d'échange entre la Guyenne et la Bretagne : d'abord

fidélité à quelques maîtres de navires qui traitent régulièrement avec eux: sur les 18 marins ayant signé un contrat, deux, Jacques Capdeville et Héliès Darlan en ont ratifié 10 (37,03%). Les navires doivent la plupart du temps rallier Bordeaux au Port-Louis et de là prendre la direction la plus lucrative. Chaque contrat mentionne de ce fait plusieurs destinations (2,3, 4, voire 5) ce qui ne permet pas de déterminer les ports avec lesquels le commerce était le plus intense. Les trois ports les plus cités étaient Quimperlé, Hennebont et Concarneau (voir carte n° 2). Durribau écoulait avant tout du vin de ville, c'est-à-dire des vins des environs immédiats de Bordeaux : sur 5888,59 hl expédiés entre 1629 et 1640, on compte en effet 57,47% de vin de ville, 39,08% de vins non déterminés (de ville, de haut pays, clairet, blanc) et 3,45% de vin blanc ou clairet.

### L'enracinement local.

La fortune et le commerce des Durribau sont étroitement liés à leur enracinement en Benauges. En effet les vins vendus à Bordeaux ou expédiés en Bretagne proviennent à la fois des propriétés foncières de la famille et des débiteurs ruraux des environs de Rions. Comme beaucoup d'autres bourgeois, les Durribau avancent des fonds ou vendent des produits agricoles à des viticulteurs locaux, paysans ou bourgeois et se font rembourser soit en argent soit en vin, une fois les vendanges faites, à la Saint-Michel ou la Saint-Martin. Avec les années, le rayon d'action s'accroît même s'il reste centré sur Rions. Progressivement le nombre de contrats d'obligation et le montant des sommes augmente : les 41 obligations signées entre 1616 et 1620 représentent 5375 l. 13 s. 9 d.; les 57 signés en 1626-1630 s'élèvent à 7691 l. 4 d. (+43,07%). Enfin, les 61 actes passés en 1636-40 montent à 14492 l. 10 s. 9 d. (+88,43%). Les débiteurs de Durribau sont de plus en plus diversifiés: au début les obligations concernent avant tout des paysans, laboureurs, vigneron, brassiers mais leur part ne cesse de se réduire au profit des bourgeois, des marchands et surtout des artisans comme les charpentiers de barriques.

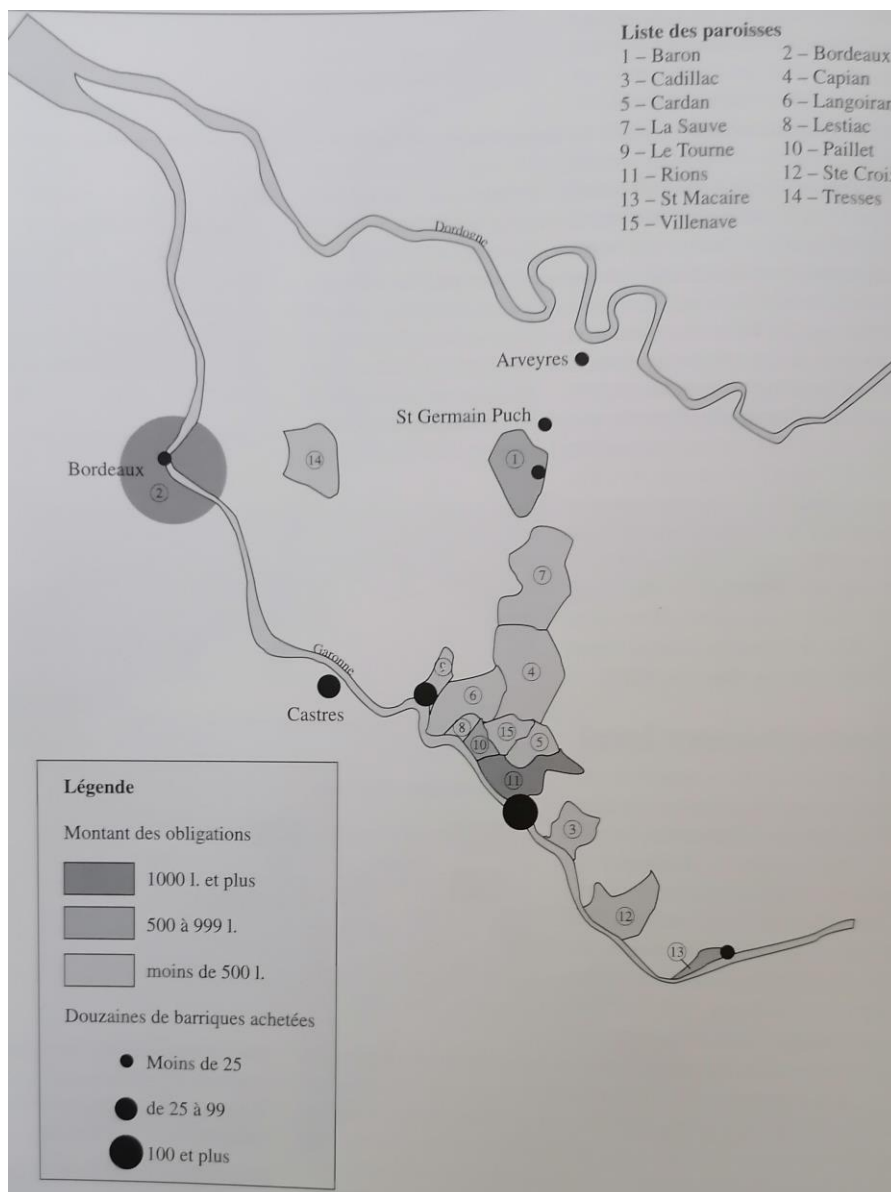


Carte n° 2. 1616-1620

Années	Contrat	Paysans	Marchands	Artisans	Divers
1616-20	41	58,50	14,63	9,75	17,12
1626-30	57	31,57	12,2	21,05	35,1
1636-40	61	22,95	24,59	24,59	27,87

Tableau des obligés (en pourcentage des contrats)

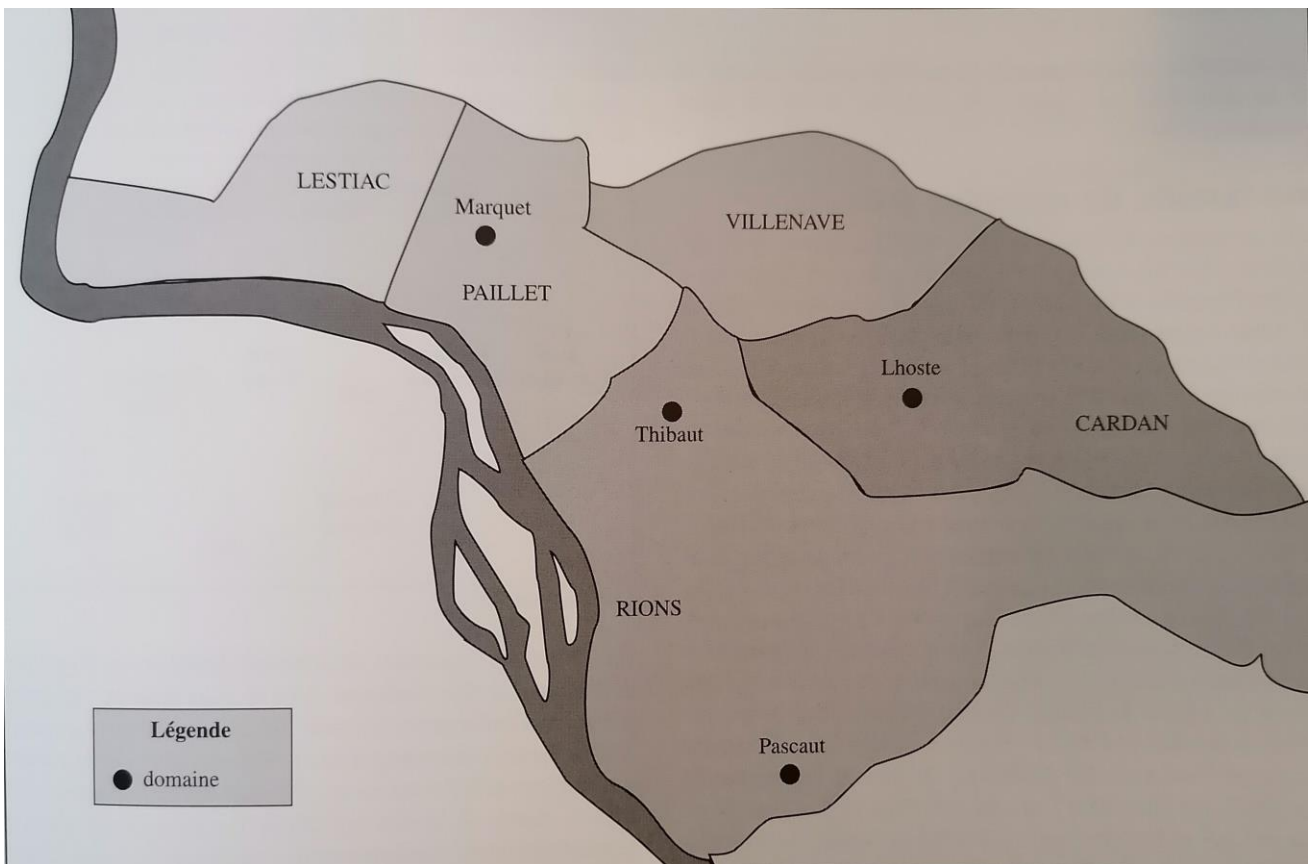
Les obligations ont des origines très diverses mais il s'agit le plus souvent de prêts consentis à des viticulteurs. Ainsi par exemple, le 11 mars 1631 la veuve Basset de Rions reconnaît que Durribau lui a "presté tant en bled argent barrique que autrement tans pour elle que pour la nourriture et entretien de ses enfans et pour faire la culteure des biens tant d'elle que de ses enfans"<sup>18</sup>. Mais il prête aussi pour couvrir les frais de noce et de dot, consent des avances à des charpentiers de barriques, prête le 23 septembre 1640 aux jurats de Rions qui ont dû payer 500 l. de frais d'étapes pour les gens de guerre<sup>19</sup>. Le 19 avril 1639, il avance 22 l. à un vigneron de Paillet qui doit "s'habiller et accomoder aux fins d'aller à la guerre pour le sevice du roy comme ayant esté nommé par la communauté"<sup>20</sup>. Par ce biais, il obtient de ses débiteurs non seulement de l'argent mais aussi du vin qu'il peut ajouter à celui de ses propriétés. Entre 1629 et 1640, il en récupère, en déduction des créances<sup>21</sup>, pour au moins 1019,27 hl soit environ un quart de ce qui est expédié en Bretagne. On remarque une diversification des origines de ses débiteurs; peu à peu son aire d'intervention s'étend et la part de l'Entre-deux-Mers diminue: 81,57% en 1626-30 contre 57,40% en 1636-40 et si la part de Rions conserve la prépondérance (34,28% en 1616-20; 31,72% en 1626-30 et 28,22% en 1636-40), il n'en est pas de même des cinq paroisses voisines dont la part chute de 32,6% à 23,7 puis à 4,26% au profit de Saint-Macaire et de Bordeaux (voir cartes n° 3 et 4).



Carte n° 3.1636-1640.

Cette montée en puissance apparaît aussi dans les relations entre Durribau et ceux qui le fournissent en barriques, outils indispensables au commerce du vin. Alors qu'en 1616-20, il se fournit exclusivement à Rions, il étend peu à peu son aire d'approvisionnement avec Rions et Saint-Macaire en 1626-30. Enfin, en 1636-40, ses barriques proviennent de huit lieux différents, Bordeaux, la vallée de la Garonne avec Castres, Le Tourne, Rions et Saint-Macaire, mais aussi le nord de l'Entre-deux-Mers avec Baron, Saint-Germain-du-Puch et Arveyres. Parallèlement ses commandes passent de 30 douzaines à 146 puis à 402. Pour un prix compris entre 24 et 30 l. la douzaine, cela représente des sommes conséquentes (9419 l. en 1637), ce qui explique que les contrats de fournitures soient précis et à peu près identiques. Ainsi, le 17 mars 1628, il commande à François de La Roque "*six douzaines de barricques neufves de bon bois de pays ouvertes la moitié daulan et l'autre moitié d'aubier de la jauge de Bourdeaux barrée à double barre sans aucun bois aubec rouge puant ny cussonné et bien estanqué*"<sup>22</sup>. Les barriques, fournies aux petits propriétaires locaux avec bénéfice, servaient également aux vins commercialisés par Durribau et à ceux de ses domaines.

Comme tout bon bourgeois, Raymond le père a multiplié les acquisitions foncières, pour étoffer les biens familiaux. Grâce à de multiples achats et échanges, il a pu constituer un solide patrimoine dans trois paroisses (cf carte n° 5), celle de Rions, près des murailles et aux lieux-dits Pascaut et Thibaut, celle de Villenave-de-Rions avec Lhoste et enfin celle de Paillet avec Mongelin et surtout Marquet, un beau bourdieu dont les terres étaient réparties entre la terrasse alluviale et les côteaux. Comme souvent à l'époque,



Carte n° 4. Principales propriétés des Durribau.

il s'agit d'opérations menées avec patience, Durribau profitant des opportunités et notamment de l'endettement des paysans à son égard. Bien des ventes servent en effet à éteindre tout ou partie des dettes de ses partenaires. Des sommes de plus en plus importantes sont affectées à cette stratégie foncière: 840 l. avant 1625, 1037 l. 4 s. en 1626-30, 1457 en 1631-35 et seulement 468 entre 1636 et 1640, en

raison de la multiplication des échanges de terres, pour étoffer les pièces majeures du domaine au détriment des parcelles acquises par simple opportunité. Les sommes sont très variables, la superficie des terres n'est pas

toujours indiquée mais Durribau père est surtout attiré par les vignes, même si au cours des années 1630, il ne dédaigne pas les terres labourables. On ne connaît la superficie que de 38 parcelles sur 83. Elle est de 6,28 ha dont 5,41 en vignes (soit 86,14%) et 0,5 en terres labourables (7,96%).

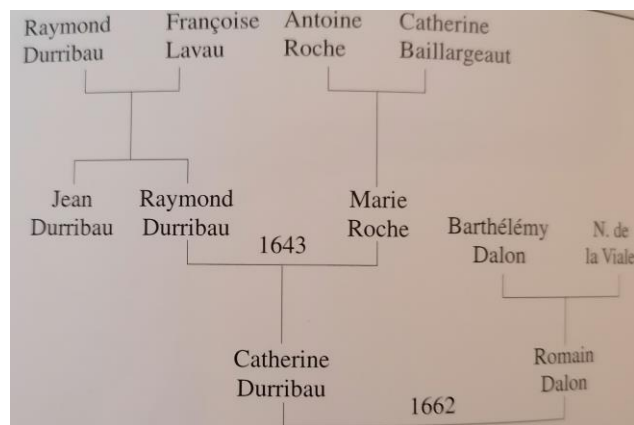
Période	Parcelles	En vigne	En labour	Autres
1616-20	7	6	1	0
1621-25	1	1	0	0
1626-30	16	13	2	1
1631-35	29	20	4	5
1636-40	30	12	11	7
Total	83	52 62,65%	18 21,68%	13 15,67%

Acquisitions foncières

### Une famille de notables bordelais.

A la fin des années 1630, les Durribau sont déjà connus et appréciés à Bordeaux. Un des signes les plus symboliques est la coopération entre les Durribau et les Minvielle<sup>23</sup>, une des familles les plus en vue, ayant donné plusieurs juges de la Bourse et jurats dans la première moitié du XVII<sup>e</sup> siècle. Raymond Durribau le fils fait un beau mariage le 5 juin 1643 avec Marie Roche, fille d'un bourgeois et marchand lui aussi en voie d'ascension<sup>24</sup>. Le réseau des relations sociales s'est modifié. En 1624 lorsque le père assistait au mariage de son cousin Faurez, celui-ci comptait quatre marchands et un procureur en Guyenne parmi ses témoins. En 1643, lorsqu'il marie son fils, celui-ci compte onze témoins parmi lesquels deux marchands, quatre avocats, un conseiller au parlement et un trésorier de France. Quant à Marie Roche, elle-même fille d'un marchand, elle est assistée de deux bourgeois, d'un huissier au parlement et de deux avocats. La famille Durribau est généreuse envers le fils aîné qui porte les espoirs du lignage: Catherine Baillargeault donne à sa fille Marie une dot de 10000 l.; Raymond Durribau et Françoise Lavau constituent à leur fils 20000 l. en comprenant leur maison de la rue des Eyres pour 6000 l. et leur "domaine et bien appelé de Marquet haut et bas situé en la paroisse de Saint Hillaire" de Paillet avec les meubles et vaisseaux vinaires pour 6000 l. également. Pour les 8000 l. restantes, ils donnent à leur fils le 30 septembre suivant 1489 l. 4 s. en espèces et 6510 l. 16 s. en une douzaine d'obligations. En outre, Raymond devait recevoir par préciput et avantage 5000 l. au décès de ses parents. Enfin, déjà retiré de ses affaires puisque le contrat de mariage indiquait en 1643 que le fils "puis longues années en ça a gouverné le cabal"<sup>25</sup>, le 6 février 1645 le père rédigeait son testament. Reprenant les clauses du mariage de son fils, il s'engageait à verser au cadet Jean, la même constitution dotale de 20000 l. et 353 l. d'habits de noce et le même ameublement, faisant de son épouse son héritière générale et universelle. Il désirait être enseveli dans l'église Saint-Michel à laquelle il léguait 100 l. pour faire dire six messes basses pour son salut<sup>26</sup>.

Le fils poursuit avec brio l'ascension familiale. Dans le domaine économique, il devient un important banquier, directeur du commerce des Indes orientales en la chambre particulière de Guyenne, consul en 1656, juge en 1664. Il fut même l'un des rares bourgeois à siéger à deux reprises à l'hôtel de ville, de 1660 à 1662 puis de 1672 à 1674. Ayant obtenu des lettres de noblesse pour fidélité à la cause royale pendant la Fronde, il put marier au conseiller au parlement Dalon sa fille à qui il constitua 60000 l. de dot. Il mourut respecté, riche et très âgé en août 1701.



Ainsi s'achève l'ascension de la famille Durribau car Raymond ne laissait que sa fille Catherine dont le mari était devenu premier président au parlement de Navarre. Tel fut le sort de certaines familles dont la réussite s'interrompt faute d'héritier mâle alors que certains de ses collègues de la Bourse ou de la Jurade virent leurs héritiers s'élever dans le monde de la robe bordelaise. Il n'en reste pas moins très représentatif de ces marchands entreprenants qui ont réussi à s'intégrer et à s'élever dans la société bordelaise au cours du XVII<sup>e</sup> siècle.

- 
- <sup>1</sup>. J.-P. Poussou, *Bordeaux et le Sud-Ouest au XVIII<sup>e</sup> siècle. Croissance économique et attraction urbaine*, Paris, 1983.
  - <sup>2</sup>. P. Butel, *Les dynasties bordelaises de Colbert à Chaban*, Paris, 1991.
  - <sup>3</sup>. Ainsi les Drouillard avec l'Ile d'Yeu. L. Coste, « L'ascension d'une famille sous le règne de Louis XIV : les Drouillard », dans *Bordeaux et l'Aquitaine*, Actes du L<sup>e</sup> Congrès de la F.H.S.O., Bordeaux, 1998, p. 175-196.
  - <sup>4</sup>. Voir les limites dans J. Cavignac, « L'Entre-deux-Mers au XVIII<sup>e</sup> siècle. Essai de géographie historique », dans *L'Entre-deux-Mers à la recherche de son identité*, Branne, 1988, p. 167-172.
  - <sup>5</sup>. Voir L. Coste, « Une oligarchie à la tête de Bordeaux : intérêts politiques et économiques des jurats bourgeois sous le règne de Louis XIV », dans *Bordeaux et l'Aquitaine*, Actes du L<sup>e</sup> Congrès de la F.H.S.O., Bordeaux, 1998, p.155-173.
  - <sup>6</sup>. Nous voulons exprimer ici nos remerciements à M. Claude Deloué qui nous a orienté sur cette famille et donné de précieuses pistes.
  - <sup>7</sup>. A.D.G. 3 E 2083 f<sup>o</sup> 199; 3 E 2084 f<sup>o</sup> 361; 3 E 2085 f<sup>o</sup> 135.
  - <sup>8</sup>. A.D.G. 3 E 3684 f<sup>o</sup> 496; 3 E 11255 f<sup>o</sup> 566; 3 E 10095 f<sup>o</sup> 242; 3 E 5121 f<sup>o</sup> 283.
  - <sup>9</sup>. A.D.G. 3 E 10090 f<sup>o</sup> 353.
  - <sup>10</sup>. A.D.G. 3 E 10091 f<sup>o</sup> 731.
  - <sup>11</sup>. Renouvellement de bail le 6 septembre 1623 pour 3 ans à 150 l./an 3 E 3679 f<sup>o</sup> 618 puis pour 5 ans le 25 septembre 1626 pour 165 l./an 3 E 3682 f<sup>o</sup> 626.
  - <sup>12</sup>. A.D.G. 3 E 6871 f<sup>o</sup> 316.
  - <sup>13</sup>. A.D.G. 3 E 3693 f<sup>o</sup> 19.
  - <sup>14</sup>. Aucune activité mentionnée dans les répertoires de cinq grands notaires bordelais du début du XVII<sup>e</sup> siècle, Soteau, Lafite, Chadirac, Moyne et Doamlup.
  - <sup>15</sup>. A.D.G. 3 E 10092 f<sup>o</sup> 354.
  - <sup>16</sup>. A.D.G. 3 E 3680 f<sup>o</sup> 622. La mère du futur époux est une Lavau comme l'épouse de Durribau.
  - <sup>17</sup>. Sur ce trafic privilégié, B. Gautier, *Le monde du négoce dans les ports du Ponant sous Richelieu et Mazarin (vers 1625-vers 1660). Les exemples de Bordeaux et de Rouen*, Thèse d'Université, Bordeaux, 1996; C. Huetz de Lempis, *Géographie du commerce de Bordeaux à la fin du règne de Louis XIV*, Paris, 1975.
  - <sup>18</sup>. A.D.G. 3 E 3686 f<sup>o</sup> 178.
  - <sup>19</sup>. A.D.G. 3 E 22492 f<sup>o</sup> 229-230.
  - <sup>20</sup>. A.D.G. 3 E 3694 f<sup>o</sup> 145.
  - <sup>21</sup>. Beaucoup d'actes restent vagues sur les quantités obtenues.
  - <sup>22</sup>. A.D.G. 3 E 3683 f<sup>o</sup> 192.
  - <sup>23</sup>. A.D.G. 3 E 3693 f<sup>o</sup> 614.
  - <sup>24</sup>. A.D.G. 3 E 6871 f<sup>o</sup> 316.
  - <sup>25</sup>. A.D.G. 3 E 6871 f<sup>o</sup> 317.
  - <sup>26</sup>. A.D.G. 3 E 24794 f<sup>o</sup> 90-92.